



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Emploi et activité

Question écrite n° 3262

#### Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation extrêmement délicate de l'horticulture à ce jour, et plus particulièrement de l'horticulture générale. Une surproduction mondiale intensifiée par le transfert de technologie vers des pays au coût de production extrêmement faible (Maroc notamment) provoque une situation de déséquilibre important, dont les conséquences négatives sanctionnent l'activité de nos exploitations françaises. Ajoutées à cette situation, la mondialisation des échanges, la baisse de la consommation du fait de la récession économique et la hausse brutale de la TVA à 18,6 p. 100 ne font qu'amplifier une situation déjà critique. Face à ce constat, il apparaît plus que nécessaire d'empêcher l'effondrement du tissu économique horticole, avec comme mesures d'accompagnement un étalement des prêts ainsi qu'une révision des modalités d'importations et du taux de TVA. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour aider les horticulteurs à poursuivre leurs activités.

#### Texte de la réponse

Le secteur horticole se trouve confronté à une situation difficile depuis deux ans. En effet, en 1992, le panel SOFRES indique pour la première fois depuis dix ans, une baisse globale des dépenses des ménages, toutes taxes comprises de 393,7 millions de francs, soit une diminution de 1,6 p. 100. Pour les seuls végétaux d'intérieur, cette réduction atteint 547,5 millions de francs, soit - 3,9 p. 100. Elle est partiellement compensée par une hausse des dépenses en végétaux d'extérieur de 154 millions de francs, soit 5,8 p. 100. Le ralentissement de l'activité du secteur a entraîné en 1992 une diminution du déficit de la balance commerciale des produits de l'horticulture qui passe de 3,7 milliards de francs à 3,2 milliards de francs grâce au recul des importations de 9 p. 100. Le mauvais bilan 1992 du marché français des produits horticoles est en partie imputable à la conjoncture économique défavorable qui entraîne un tassement de la demande. L'augmentation du taux de TVA appliqué aux produits horticoles n'a pas amélioré cette situation. Par ailleurs, il est vrai que la concurrence accrue des pays tiers (Israël, Colombie et Maroc particulièrement pour la France en matière de fleurs coupées et notamment les roses) a contribué à faire chuter les prix. Ainsi conscient de la conjoncture difficile dans laquelle se trouve le secteur horticole, le ministre de l'agriculture et de la pêche a tenu à ce que dans le cadre des mesures annoncées par le Premier ministre, le 7 mai 1993, l'horticulture soit bénéficiaire d'ores et déjà au même titre que le secteur des fruits et légumes d'une enveloppe de 250 millions de francs de prêts de consolidation. Par ailleurs, un groupe de travail administration-profession est en train d'examiner quelles mesures supplémentaires d'allègement des charges financières et des charges sociales des entreprises peuvent être envisagées dans le secteur des fruits, légumes et de l'horticulture.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Piat Yann](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3262

**Rubrique :** Horticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1993, page 1869

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4139